

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Article 1 : Une location de mobil home, caravane ou d'un emplacement de camping est effective qu'après avoir dûment versé à la société Aqualex camping, l'acompte demandé sur ce dernier.

Article 2 : Le versement d'un acompte vous engage à accepter l'ensemble des conditions générales de ventes

Article 3 : Le contrat ne pourra être dénoncé uniquement qu'en cas de force majeur par un médiateur. En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur, sont les suivantes : service de médiation MEDICYS soit par voie électronique : http://www.medicys.fr ou par voie postale : MEDICYS – 73 boulevard de Clichy – 75009 PARIS

Article 4 : En cas de rupture de contrat, l'acompte sera conservé.

Article 5 : Une souscription à l'assurance annulation est possible. Celle-ci ne peut être souscrite que lors de la réservation du séjour. Celle-ci ne prendra pas en compte les frais de réservation et les taxes de séjour ; un justificatif sera à fournir pour le remboursement intégral. En cas d'annulation sans justificatif, seul 70% de la somme totale sera remboursée.

Article 6 : Vous devez réaliser le ménage des locatifs à votre départ et ramener la clé à l'accueil, s'il est constaté un manquement à ces obligations un forfait ménage sera facturé d'un montant de 70 €.

Article 7 : En cas d'annulation en cas de force majeur le réservataire n'est pas tenu de payer l'intégralité du solde du séjour.

Article 8 : Toute location est nominative et ne peut en aucun être cédée ou sous louée.

Article 9 : La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception d'un versement d'acompte de 30% du montant déterminé sur le contrat.

Article 10 : Le montant total du séjour est intégralement payable le jour d'arrivée au camping et 30 jours avant votre date d'arrivée pour les locations de chalets, mobil homes et caravanes en cas de règlement par cheque. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Article 11 : Pour toutes modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement ou le même chalet, mobil-home, caravane ou bungalow toilés.

Article 12 : Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du site, dans le cas contraire l'exclusion sans demande de remboursement sera faite.

Article 13 : La surveillance des mineurs par leurs parents ou tuteurs est obligatoire, la direction du camping décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 14 : La surveillance des visiteurs est vous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent, ils doivent se faire connaître à l'accueil.

Article 15 : Les chiens ou chats sont acceptés s'ils sont a jours de leurs vaccins, si ils sont tenus en laisse, il ne faut pas les laisser seul sur l'emplacement ou dans le locatif, les chiens de 1^{er} et 2eme catégorie sont interdits.

Article 16 : Le camping décline toutes responsabilités en cas de vol ou d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

CONDITIONS GENERALES DE L'ANNULATION

En cas de non souscription de l'assurance annulation les paiements engagés sont perdus.

Sarl Aqualex Camping Camping Le Rochât Belle Isle 17 Rue du Rochât 36000 CHATEAUROUX

Tel: 06 02 71 14 55 02 54 08 96 29